

Baccalauréat professionnel Spécialité Services de proximité et vie locale défini par l'arrêté du 30 mai 2005		Baccalauréat professionnel Spécialité Services de proximité et vie locale Arrêté modifié par les arrêtés du 8 avril 2010 et du 13 avril 2010	
Épreuves	Unités	Épreuves	Unités
E.1 : Épreuve scientifique et technique		E.1 : Épreuve scientifique et technique	
Sous-épreuve A 1 : Cadre de l'action professionnelle	U 11	Sous-épreuve A 1 : Cadre de l'action professionnelle	U 11
Sous-épreuve B 1 : Mathématiques	U 12	Sous-épreuve B 1 : Mathématiques	U 12
E.2 : Communication, médiation	U 2	.2 : Communication, médiation	U 2
Sous-épreuve A 3 : Réalisation d'actions professionnelles	U 31	Sous-épreuve A 3 : Réalisation d'actions professionnelles	U 31
Sous-épreuve B 3 : Préparation et mise en œuvre d'un projet d'activités, d'actions	U 32	Sous-épreuve B 3 : Préparation et mise en œuvre d'un projet d'activités, d'actions	U 32
		Sous-épreuve C 3 : Prévention, santé, environnement	U 35
E4 : Langue vivante	U 4	Sous-épreuve A 4 : langue vivante 1	U 41
		Sous-épreuve B 4 : langue vivante 2	U 42
E5 : Épreuve de Français, Histoire - géographie		E5 : Épreuve de Français, Histoire – Géographie – Education civique	
Sous épreuve A 5 : Français	U 51	Sous épreuve A 5 : Français	U 51
Sous épreuve B 5 : Histoire - géographie	U 52	Sous épreuve B 5 : Histoire – géographie – E.C.	U 52
E6 : Éducation artistique – arts appliqués	U 6	E6 : Arts appliqués et cultures artistiques	U 6
E7 : Éducation physique et sportive	U 7	E7 : Éducation physique et sportive	U 7
Épreuves facultatives		Épreuve facultative	
Langue vivante	UF 1	Langue vivante	UF 1